



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 23 septembre 2024 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, M. Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2024-510 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2024-511 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Grefe et affaires juridiques

2024-512 Centre d'arts - Autorisation de transfert de propriété

Document : Courriel de M. Jean Valiquette daté du 3 septembre 2024.

CONSIDÉRANT le don de l'immeuble sis au 135, rue Saint-André Sud (Lot 6 378 664 du cadastre du Québec) conjointement au Centre d'action bénévole de Farnham et à la Maison communautaire de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Maison communautaire de Farnham ne semble pas prête à déménager ses activités dans ce nouvel immeuble;

CONSIDÉRANT les conditions édictées à la résolution 2023-362 adoptée le 26 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'informer le Centre d'action bénévole de Farnham et la Maison communautaire de Farnham que la Ville de Farnham ne désire pas entamer les démarches de reprise de l'immeuble sis au 135, rue Saint-André Sud (Lot 6 378 664 du cadastre du Québec).

QUE par conséquent, la Ville de Farnham autorise la cession des parts que détient la Maison communautaire de Farnham dans cet immeuble au Centre d'action bénévole de Farnham qui en sera propriétaire à 100 %.

QUE, considérant que la Ville de Farnham avait fait don de cet immeuble aussi à la Maison communautaire de Farnham mais que celle-ci s'est retirée du projet, elle ne pourra faire de nouvelle demande de don d'immeuble, il en est de même pour les organismes logeant à cette adresse.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances

2024-513

Programme Agir - Demande d'aide financière

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 15 août 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne désire plus procéder au développement du secteur de la Tourbière;

CONSIDÉRANT qu'il demeure primordial pour la Ville de Farnham de favoriser la préservation de milieux naturels et la biodiversité sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité d'avoir un plan de protection et de mise en valeur du boisé tourbeux à Farnham;

CONSIDÉRANT que le Zoo de Granby désire collaborer pour la réalisation de ce projet de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que le programme Agir de la Fondation de la faune vise à soutenir l'élaboration de plan d'avant-projet visant la mise en valeur et la conservation de milieux naturels;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée dans le cadre de ce projet est de 75 % des coûts admissibles par projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite présenter une demande d'aide financière à la Fondation de la faune pour l'élaboration d'un plan d'avant-projet d'aménagement et de mise en valeur;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme agir pour la faune de la Fondation de la faune du Québec pour la réalisation d'un plan de protection et de mise en valeur du boisé tourbeux à Farnham.

QUE M. Patrick Paré, directeur du département de conservation et de recherche du Zoo de Granby, puisse agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Travaux publics

2024-514

Bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée - Contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 10 septembre 2024 et analyse de conformité administrative datée du 16 septembre 2024.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, sept soumissions ont été déposées comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
9151-3010 Québec inc. - Les Entreprises Delorme	310 894,70 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	334 888,88 \$
Fusosol inc.	347 952,01 \$
Excavation Frédéric Dumouchel (9170-3694 Québec inc.)	384 528,14 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	418 000 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	513 000 \$
Sanexen services environnementaux inc.	632 121,05 \$

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée soit octroyé à la compagnie 9151-3010 Québec inc. – Les Entreprises Delorme au montant de 310 894,70 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-515 Intersection des rues Meigs, Saint-André et Saint-Alphonse - Étude géotechnique

Document : Offre de services de la firme LCL environnement et développement durable daté du 8 août 2024.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une étude géotechnique avant le début de ces travaux de réfection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le mandat de réalisation de l'étude géotechnique dans le projet de réfection de l'intersection des rues Meigs, Saint-André et Saint-Alphonse soit octroyé à la firme LCL environnement et développement durable au coût de 18 080 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2024-516 Remplacement d'une vanne d'aqueduc - Rue Yamaska Est - Octroi de contrat

Document : Dossier du chargé de projets daté du 13 septembre 2024.

CONSIDÉRANT que certains projets financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec se sont avérés moins élevés que prévus;

CONSIDÉRANT qu'en conséquent une somme de 83 000 \$ est disponible et sera perdue si elle n'est pas utilisée en 2024;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient prévus au programme triennal d'immobilisation 2024-2026;

CONSIDÉRANT que cette somme permet de devancer un de ces projets;



CONSIDÉRANT que deux demandes de prix ont été faites pour la réalisation de ces travaux;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de remplacement d'une vanne d'aqueduc sur la rue Yamaska Est soit octroyé à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour un montant de 96 678,73 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 01-211-10-000 et financée en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 05.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire